

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 avril 2024 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

EST ABSENTE

Manon Paquin Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024
 - 1.4. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Budget 2024 — Office municipal d'habitation des Laurentides
 - 2.2. Demande à Postes Canada — Boîtes postales au parc du Lac Paquin
 - 2.3. Cession contre reçu de don — Lot 2 990 779 chemin de la Rivière — Retiré séance tenante
 - 2.4. Appui — Municipalité de Val-Alain — Retrait de places subventionnées en garderie
 - 2.5. Appui — Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques
 - 2.6. Polyvalente des Monts — Support financier — Finissants
 - 2.7. Entente intermunicipale — Sainte-Agathe-des-Monts — Travaux de réfection sur la rue Edelweiss — Ajouté séance tenante
3. Finance et trésorerie
 - 3.1. Ratification du journal des déboursés et autorisation des comptes à payer
4. Travaux publics

- 4.1. Modification de la résolution 2024-03-068 — Octroi de contrat — Appel d'offres 2024-01 — Entretien ménager des bâtiments municipaux
- 4.2. Lancement d'appel d'offres — Camion dix roues neuf et équipements
- 4.3. Lancement d'appel d'offres — Services professionnels - Réfection et mise à niveau du garage municipal
- 4.4. Contrat de service — Déneigement et déglçage — MTQ
- 4.5. Décompte progressif 4 — Raccordement du nouveau puits Doncaster et aménagement du bâtiment de service
- 4.6. Décompte progressif 7 — Mise à niveau de la station d'épuration
- 4.7. Acquisition d'équipement — Marquage des chaussées
- 4.8. Autorisation de dépense — Services professionnels - Mise à niveau de l'usine d'épuration
- 4.9. Octroi de contrat — Fourniture de matériaux granulaires — Ajouté séance tenante
5. Urbanisme et environnement
 - 5.1. Demandes de permis — Plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 5.2. Demande de dérogation mineure — Lot 2 989 959, rue Bellevue
 - 5.3. Cessions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
 - 5.4. Nomination — Comité consultatif d'urbanisme
6. Loisirs et culture
 - 6.1. Tarification — Cours de pickleball et de mini tennis
 - 6.2. Tarification — Parc régional - Été 2024
 - 6.3. Octroi de contrat — Aménagement d'une toilette à accessibilité universelle — Chalet Anne-Piché
 - 6.4. Heures d'ouverture — Bureau d'information touristique
 - 6.5. Demande de remboursement des inscriptions — Hockey bantam
7. Avis de motion
 - 7.1. Avis de motion et dépôt — Règlement 705-2024 — Division du territoire en districts électoraux
 - 7.2. Avis de motion et dépôt — Règlement d'emprunt 784 — Services professionnels — Réfection et mise à niveau du garage municipal
8. Projets de règlements
 - 8.1. Projet — Règlement 705-2024 — Division du territoire en districts électoraux
 - 8.2. Projet — Règlement d'emprunt 784 — Services professionnels — Réfection et mise à niveau du garage municipal
9. Règlements
10. Documents déposés
11. Points d'information des conseillers
12. Période de réponses
13. Période de questions
14. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 30.

1.1. POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2024-04-099

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER les points suivants :

- 2.7 — *Entente intermunicipale — Sainte-Agathe-des-Monts — Travaux de réfection sur la rue Edelweiss ;*
- 4.9 — *Octroi de contrat — Fourniture de matériaux granulaires ;*

DE RETIRER le point suivant :

- 2.3 — *Cession contre reçu de don - Lot 2 990 779 chemin de la Rivière ;*

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 avril 2024 tel que modifié.

ADOPTÉE

2024-04-100

1.3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024.

ADOPTÉE

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.6, 2.7, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 6.3 et 6.5.

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-04-101

2.1. BUDGET 2024 — OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES

ATTENDU la réception du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides concernant les habitations à loyer modique (HLM) pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à assumer un montant représentant 10 % du coût du Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis pour le ou les bâtiments sur son territoire ;

ATTENDU QUE le 1366, chemin de la Rivière, une habitation de 15 unités pour personnes âgées, est le seul bâtiment sur son territoire ;

ATTENDU QUE le budget révisé daté du 28 février 2024 ne prévoit pas de participation financière de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le budget 2024 révisé de l'OMH des Laurentides daté du 28 février 2024.

ADOPTÉE

2024-04-102

2.2. DEMANDE À POSTES CANADA — BOÎTES POSTALES AU PARC DU LAC PAQUIN

ATTENDU QU'une problématique d'accumulation d'eau devant les boîtes postales communautaires situées au parc du Lac Paquin a été portée à la connaissance de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'entretien des emplacements des boîtes postales communautaires situées sur le territoire de la municipalité est sous la responsabilité de Postes Canada.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à Postes Canada de corriger la situation d'accumulation d'eau devant les boîtes postales communautaires situées au parc du Lac-Paquin, situé sur la Montée du 8e rang.

ADOPTÉE

**2.3. CESSION CONTRE REÇU DE DON — LOT 2 990 779 CHEMIN DE LA RIVIÈRE —
RETIRÉ SÉANCE TENANTE**

Retiré séance tenante.

2024-04-103

**2.4. APPUI — MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN — RETRAIT DE PLACES SUBVENTIONNÉES
EN GARDERIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet ;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021 ;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain ;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné ;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence de presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain ;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes ;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve ;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs ;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'APPUYER les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmettre un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain ;
- à la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours ;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy ;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville ;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault ;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay ;
- aux portes-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien ;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE

2024-04-104

2.5. APPUI — VISION MUNICIPALE PARTAGÉE DE L'AFFECTATION DES TERRES PUBLIQUES

ATTENDU QUE les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont sur leurs territoires respectifs des terres du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE les activités permises sur les terres du domaine de l'État dépendent en partie des différentes affectations du territoire désignées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en 2015 ;

ATTENDU QUE les collectivités et l'environnement de ces quatre MRC subissent indirectement les effets des activités qui y sont pratiquées telles la villégiature, les activités de prélèvement faunique, l'accès aux plans d'eau, les interventions d'aménagement forestier ou les travaux miniers ;

ATTENDU QUE les effets de ces activités peuvent également être occasionnés par la gouvernance et certains modes de gestion des terres du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE certaines activités et pratiques peuvent avoir des répercussions économiques, sociales et écologiques sur le territoire municipalisé ;

ATTENDU QUE le MRNF débutera dans les prochaines années la révision du plan d'affectation des terres publiques (PATP) des Laurentides ;

ATTENDU QUE le PATP est établi par région administrative, qu'il définit les orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public et qu'il guide la gestion et la mise en valeur des terres et des ressources de chacune des régions du Québec en tenant compte des caractéristiques qui la composent ;

ATTENDU QU'en 2021, les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, d'Antoine-Labelle des Laurentides et ont initié, en informant le MRNF et en étant financées par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), une démarche visant à établir une vision municipale partagée constituant un idéal pour les municipalités locales constituant ces MRC ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les MRC souhaitent déposer au MRNF cette vision à temps pour la prochaine révision du PATP des Laurentides ;

ATTENDU QUE de concert avec les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut et Antoine-Labelle, la MRC des Laurentides a participé et encadré l'élaboration participative de la vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides ;

ATTENDU QUE le document « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » fut adopté par lesdites MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le document intitulé « *Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques* » produit par l'Institut des territoires au mois d'octobre 2023 ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

2024-04-105

2.6. POLYVALENTE DES MONTS — SUPPORT FINANCIER — FINISSANTS

ATTENDU la demande de soutien financier reçue de la part de la Polyvalente des Monts visant l'octroi de bourses aux finissant(e)s.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'OCTOYER un soutien financier de 500 \$ à même le budget d'opérations comme prix à être remis à un(e) élève de Val-David lors de la « Fête des finissant(e)s » de la Polyvalente des Monts.

ADOPTÉE

2024-04-106

2.7. ENTENTE INTERMUNICIPALE — SAINTE-AGATHE-DES-MONTS — TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE EDELWEISS — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a publié un appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Edelweiss et que cet appel d'offres contient une clause au bénéfice de la Municipalité puisque des travaux seront réalisés sur une portion de cette rue située sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déléguer sa compétence d'effectuer les travaux de réfection à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre de ce contrat étant donné la petite surface de rue visée par l'appel d'offres, laquelle est sur son territoire ;

ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre la Municipalité et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour cette délégation de compétence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense de 3 400,00 \$, plus taxes, à même le budget d'opérations, à être versée à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET le directeur général ou le directeur du service juridique à signer l'entente intermunicipale décrite au préambule.

ADOPTÉE

3. FINANCE ET TRÉSORERIE

2024-04-107

3.1. RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 13 mars au 9 avril 2024, tel que soumis par le directeur général et greffier-trésorier :

Chèques numéros 38524 à 38613	660 828,29 \$
Dépôts directs numéros 240142 à 241077	2 547 899,78 \$
Transferts bancaires numéros 240110 à 240149	569 126,38 \$
Total	3 777 854,45 \$

ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

2024-04-108

4.1. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-03-068 — OCTROI DE CONTRAT — APPEL D'OFFRES 2024-01 — ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU la résolution 2024-03-068 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024 concernant l'octroi d'un contrat à l'entreprise 9328 — 0741 Québec inc. à la suite de l'appel d'offres public 2024-01 — Entretien ménager des bâtiments municipaux ;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le montant de la soumission de l'entreprise 9328 — 0741 Québec inc. ;

ATTENDU QUE cette erreur ne change pas l'ordre des soumissionnaires ni le montant de la dépense engagée en 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2024-03-068 afin de remplacer le montant de la soumission de l'entreprise 9328 — 0741 Québec inc. par 516 138,67 \$, plus taxes ;

D'AUTORISER le service juridique à effectuer la correction requise au Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

ADOPTÉE

2024-04-109

4.2. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES — CAMION DIX ROUES NEUF ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un camion dix roues neuf et de l'équipement nécessaire au déneigement ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà publié deux appels d'offres similaires pour cette acquisition et n'a pas reçu de soumission conforme ;

ATTENDU QUE cette acquisition est prévue au Règlement d'emprunt 772.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion dix roues neuf et équipements.

ADOPTÉE

2024-04-110

4.3. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES — SERVICES PROFESSIONNELS — RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection et de mise à niveau au garage municipal et qu'il est nécessaire de mandater des professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de plans et devis en lien avec ces travaux ;

ATTENDU QUE ce mandat de services professionnels consistera notamment à préparer les plans et devis pour les travaux suivants :

- L'amélioration des systèmes électriques, de ventilation et de protection incendie ;
- Le remplacement du système de chauffage au mazout par un système électrique ;
- Le réaménagement de la salle d'employés, de la cuisine, des bureaux, des salles de bains, de la conciergerie et des vestiaires ;
- L'amélioration de l'ergonomie du milieu de travail de l'aire mécanique ;
- L'augmentation de l'espace d'entreposage intérieur disponible pour les véhicules et équipements ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres prévoit une évaluation qualitative des soumissionnaires ;

ATTENDU QUE le financement de ces travaux sera prévu à un futur Règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE ce projet sera admissible à une subvention à hauteur de 65 % des coûts dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)*, volet 1.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres pour la préparation de plans et devis visant la réalisation de travaux de réfection et de mise à niveau du garage municipal.

ADOPTÉE

2024-04-111

4.4. CONTRAT DE SERVICE — DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE — MTQ

ATTENDU QUE le tronçon de la rue de l'Église entre la route 117 et la rue de l'Académie est de juridiction provinciale ;

ATTENDU QUE le contrat de service pour le déneigement et le déglçage de ce tronçon de rue entre le ministère des Transports (MTQ) et la Municipalité vient à échéance ;

ATTENDU QUE le projet de contrat de service numéro 8807-24-4954 préparé par le ministère des Transports afin que le déneigement et le déglçage soient assurés par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la proposition du ministère des Transports ;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat 8807-24-4954 étant consenti en fonction d'une contrepartie totale de 10 120 \$ valide pour la saison 2024-2025 et pour un renouvellement d'une ou deux année(s) additionnelle(s) successive(s) sans indexation, soit les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉE

2024-04-112

4.5. DÉCOMPTE PROGRESSIF 4 — RACCORDEMENT DU NOUVEAU Puits DONCASTER ET AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE SERVICE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Monco Construction inc. en vertu de l'appel d'offres 2023-05 relativement aux travaux de raccordement du nouveau puits Doncaster et à l'aménagement du bâtiment de service ;

ATTENDU la recommandation de la firme FNX Innov en date du 2 avril 2024 à l'effet d'acquitter une somme de 107 150,90 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement de 107 150,90 \$, plus taxes, à l'entreprise Monco Construction inc. à même le Règlement d'emprunt 764.

ADOPTÉE

2024-04-113

4.6. DÉCOMPTE PROGRESSIF 7 — MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Nordmec Construction inc. en vertu de l'appel d'offres 2023-03 relativement aux travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra Tech en date du 27 mars 2024 à l'effet d'acquitter un paiement de 1 585 601,10 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement de 1 585 601,10 \$, plus taxes, à l'entreprise Nordmec Construction inc., à même le Règlement d'emprunt 780.

ADOPTÉE

2024-04-114

4.7. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT — MARQUAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un équipement pour effectuer le marquage des chaussées ;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Les Peintures Sherwin-Williams reçue le 13 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'acquisition de l'équipement décrit dans la soumission de l'entreprise Les Peintures Sherwin-Williams ;

D'AUTORISER une dépense de 25 135,00 \$, plus taxes, à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans pour cette acquisition.

ADOPTÉE

2024-04-115

4.8. AUTORISATION DE DÉPENSE — SERVICES PROFESSIONNELS — MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION

ATTENDU la résolution 2022-12-385 par laquelle le conseil a autorisé la signature d'une transaction-quittance entre la Municipalité et l'entreprise Tetra Tech QI inc. afin de régler un désaccord entre les parties lié aux paiements additionnels réclamés par l'entreprise à la suite de l'octroi d'un contrat de services professionnels dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2017-017 pour la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU QUE cette transaction-quittance prévoyait le versement de deux sommes distinctes à l'entreprise et que la résolution 2022-12-385 autorisait le premier versement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 112 000,00 \$ à l'entreprise Tetra Tech QI inc., à même le Règlement d'emprunt 780, représentant le second versement prévu à la transaction-quittance.

ADOPTÉE

2024-04-116

4.9. OCTROI DE CONTRAT — FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mandater un fournisseur de matériaux granulaires ;

ATTENDU la réception de deux (2) soumissions pour ce contrat ;

ATTENDU la soumission des Entreprises P. Roy au montant de 27 900,00 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission des Entreprises P. Roy décrite au préambule ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 30 000,00 \$, à même le budget d'opérations, pour la fourniture de 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires conformément à la soumission reçue ;

D'AUTORISER la directrice des travaux publics ou les coordonnateurs aux travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-04-117

5.1. DEMANDES DE PERMIS — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU la réception de demandes de permis assujetties au *Règlement 607 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (ci-après « Règlement sur les PIIA ») ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a transmis ses recommandations au conseil municipal relativement à ces demandes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER ET DE CONFIRMER que les demandes suivantes respectent les objectifs et les critères du Règlement sur les PIIA :

Numéro de la demande de PIIA	Adresse	Objet et conditions, si applicables
2024-00007	Lot 2 989 522, rue Belle-Étoile	Construction
2024-00019	Lot 2 993 539, montée Gagnon	Construction

ADOPTÉE

2024-04-118

5.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT 2 989 959, RUE BELLEVUE

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2024-00015 pour le lot 2 989 959 situé sur la rue Bellevue, afin de permettre une construction avec une façade principale de 12.80 mètres de largeur sans être composée d'au moins un retrait ou une avancée d'un minimum de trente (30) centimètres alors que le Règlement de zonage 601 prescrit qu'une façade principale de plus de douze (12) mètres de largeur doit être composée d'au moins un retrait ou une avancée de la façade d'un minimum de trente (30) centimètres ;

ATTENDU l'avis public du 19 mars 2024 ;

Les personnes présentes dans la salle et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre. Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE la galerie composée d'une toiture sur la façade principale brise la monotonie du bâtiment projeté ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2024-00015 pour le lot 2 989 959 situé sur la rue Bellevue, comme démontré sur le certificat d'implantation préparé par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, minute 3122, en date du 9 février 2024.

ADOPTÉE

2024-04-119

5.3. CESSIONS POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE lors de certaines demandes de construction ou de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement 10 % de la superficie du terrain ou une somme équivalente à 10 % de la valeur du terrain dans l'objectif d'aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU la réception de demandes visées par une telle cession.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER les contributions suivantes :

Demande	Objet	Contribution
2024-00038	Construction Lot 2 989 522, rue Belle-Étoile	5 590,00 \$ représentant 10 % de la valeur municipale du terrain
2024-00008	Construction Lot 2 993 539, montée Gagnon	14 560,00 \$ représentant 10 % de la valeur municipale du terrain

ADOPTÉE

2024-04-120

5.4. NOMINATION — COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la démission de Mylène Quevillon du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU cette absence doit être comblée pour la durée restante du mandat qui avait été confié.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la démission de Mylène Quevillon et de la remercier pour le travail effectué au sein du CCU ;

DE NOMMER Monsieur Liam Pratt pour faire partie du CCU jusqu'au 14 juin 2024 en remplacement de Madame Quevillon, puis ensuite en tant que membre officiel pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'au 14 juin 2026.

ADOPTÉE

6. LOISIRS ET CULTURE

2024-04-121

6.1. TARIFICATION — COURS DE PICKLEBALL ET DE MINI TENNIS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des cours de pickleball et de mini tennis pour la saison printemps été 2024 ;

ATTENDU la tarification proposée par la directrice du service loisirs, culture et vie communautaire par intérim :

Cours	Tarif (taxes incluses)
Cours de mini-tennis 4 à 6 ans (5 cours)	65 \$
Cours de mini-tennis 7-14 ans (5 cours)	90 \$
Ligue de pickleball pour adultes (5 cours)	120 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la tarification des cours de pickleball et de mini tennis décrite au préambule pour la saison printemps été 2024.

ADOPTÉE

2024-04-122

6.2. TARIFICATION — PARC RÉGIONAL — ÉTÉ 2024

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional de modifier la tarification pour la saison estivale 2024 afin :

- d'augmenter le tarif d'accès quotidien pour la randonnée et le vélo de montagne pour les non-résidents ;
- d'augmenter le tarif pour les groupes pratiquant le vélo de montagne ;
- d'augmenter le tarif des abonnements saisonniers pour l'activité d'escalade ;

ATTENDU la tarification proposée par le directeur du Parc régional :

TARIFICATION ÉTÉ 2024



	RANDO	VÉLO (rando inclus)	ESCALADE (vélo et rando inclus) disponible à Val-David
QUOTIDIEN / SAISONNIER			
ADULTE	10 \$ / 65 \$	12 \$ / 75 \$	14 \$ / 85 \$
60 ANS ET +	10 \$ / 60 \$	12 \$ / 70 \$	14 \$ / 75 \$
17 ANS ET -	GRATUIT *	GRATUIT *	GRATUIT *
ÉTUDIANT 18 ANS ET +	10 \$ / 60 \$	-	14 \$ / 75 \$
MEMBRE FQME	-	-	12 \$ / 85 \$
80 ans et +	GRATUIT *	GRATUIT *	GRATUIT *

Notez: l'accès estival est gratuit pour les résidents de Val-David et de Val-Morin.
* Les tarifs dans la section C s'appliquent pour les groupes scolaires et autres groupes organisés.

B - TARIFS DE GROUPE ADULTES (15 PERSONNES ET +)	
RANDO	6 \$
VÉLO	7 \$
ESCALADE	10 \$
* 1 gratuité par 15 personnes	

C - TARIFS POUR ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET AUTRES	
CÉGEP ET UNIVERSITÉ	6 \$
GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE	5 \$
CAMP DE JOUR, GARDERIE, ASSOCIATION (17ANS ET -)	5 \$
CORPORATIF LOCAL	135 \$

- * Carte des sentiers gratuite avec accès quotidien ou forfait saisonnier (carte supplémentaire 2 \$)
- * Accès gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée et détenteur de la Carte Accompagnement Loisir (CAL)
- * Accès gratuit pour les groupes scolaires des écoles de Val-David et de Val-Morin.
- * Tous les prix affichés incluent les taxes.
- Preuves d'âge à demander au besoin

TARIFS VARIÉS	
ESCALADE PRÉSAISON	12 \$
ÉCOLE D'ESCALADE (SEMAINE / WEEK-END ET JOUR FÉRIÉ)	5 \$ / 10 \$
ACTIVITÉ D'INTERPRÉTATION	5 \$ / ADULTE
GUIDE NATURALISTE PRIVÉ	60 \$ / HEURE
CAMP DE JOUR DE VAL-DAVID	GRATUIT
BILLET INVITÉ **	RABAIS DE 50%

PRODUITS DE REVENTE	
GUIDE DES PAROIS D'ESCALADE	35 \$
GUIDE ESCALADE DE BLOC	35 \$
GUIDE ESCALADE DE BLOC - REVENTE AUX COMMERCES	21 \$
RÉIMPRESSION DE CARTE DE MEMBRE	5 \$
BOUTEILLE DE PLASTIQUE	5 \$
LANIÈRE	2 \$
CARTE DES SENTIERS	2 \$
CAFÉ / CHOCOLAT CHAUD	2 \$
CHASSE-MOUSTIQUE 45ml	10 \$
CHASSE-MOUSTIQUE 100ml	15 \$

- * Tous les prix affichés incluent les taxes.
- ** Carte promotionnelle remise aux résidents lors de l'achat du forfait annuel (5 billets quotidiens à 50% de rabais).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la tarification pour la saison estivale 2024 du Parc régional décrite au préambule, rétroactivement au 29 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-04-123

6.3. OCTROI DE CONTRAT — AMÉNAGEMENT D'UNE TOILETTE À ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE — CHALET ANNE-PICHÉ

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager une toilette à accessibilité universelle au Chalet d'accueil du Parc régional (Chalet Anne-Piché) et mettre à jour le panneau électrique pour recevoir une génératrice ;

ATTENDU la réception de trois (3) soumissions pour ces travaux ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional d'accepter la soumission de l'entreprise ESP Construction au montant de de 64 552,50 \$, plus taxes ;

ATTENDU QUE le programme de subvention *Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2022-2025* couvre environ 50 % des dépenses admissibles associées à ce projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise ESP Construction pour un montant de 64 552,50 \$, plus taxes, conformément à la soumission décrite au préambule ;

D'AUTORISER une dépense de 45 234,37 \$, plus taxes, à même le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

DE PRÉCISER que le coût total du contrat sera financé comme suit :

- 45 234,37 \$, plus taxes, à même le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;
- 19 318,13 \$, plus taxes, par la subvention du programme EPRTNT ;

DE RETOURNER les crédits de 50 000,00 \$ autorisés par la résolution 2023-02-039 au Fonds de roulement, afin que toutes les dépenses non subventionnées associées à ce projet soient financées par le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur du Parc régional à signer le contrat à intervenir entre la Municipalité et l'entreprise et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-04-124

6.4. HEURES D'OUVERTURE — BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

ATTENDU la recommandation de la directrice du service loisirs, culture et vie communautaire par intérim de modifier les heures du Bureau d'information touristique pour l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'horaire du Bureau d'information touristique afin qu'il soit ouvert pendant 114 jours en 2024, soit :

17 au 20 mai	Ouvert cette fin de semaine
26 mai au 22 juin	Ouvert 3 jours par semaine
22 juin au 25 août	Ouvert 7 jours par semaine
1 ^{er} septembre au 14 octobre	Ouvert les fins de semaine
21 au 29 décembre	Ouvert les fins de semaine

ADOPTÉE

2024-04-125

6.5. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS — HOCKEY BANTAM

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de remboursement des frais d'inscription à l'activité de hockey *bantam*, notamment en raison de la période d'inscriptions tardive et des conditions météorologiques ayant écourté la saison ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription pour cette activité étaient de 45,00 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE REMBOURSER un montant de 20 \$ pour chaque participant inscrit au hockey *bantam* pour la saison 2023-2024 à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION

2024-04-126

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT — RÈGLEMENT 705-2024 — DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Avis est donné par le conseiller Carl De Montigny que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 705-2024 concernant la division du territoire en six (6) districts électoraux.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2024-04-127

7.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT — RÈGLEMENT D'EMPRUNT 784 — SERVICES PROFESSIONNELS — RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DU GARAGE MUNICIPAL

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur *Règlement d'emprunt 784 décrétant une dépense et un emprunt de 344 922 \$ pour la préparation de plans et devis pour la réfection et la mise à niveau du garage municipal.*

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2024-04-128

8.1. PROJET — RÈGLEMENT 705-2024 — DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QUE le conseiller Carl De Montigny a déposé le projet de Règlement 705-2024 concernant la division du territoire en six (6) districts électoraux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 705-2024.

ADOPTÉE

2024-04-129

8.2. PROJET — RÈGLEMENT D'EMPRUNT 784 — SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de *Règlement d'emprunt 784 décrétant une dépense et un emprunt de 295 647 \$ pour la préparation de plans et devis pour la réfection et la mise à niveau du garage municipal.*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement d'emprunt 784.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

Aucun point.

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Le conseil municipal prend acte du dépôt des documents suivants :

1. Rapport quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mars 2024 ;
2. États comparatifs mensuels en date du 31 mars 2024 ;
3. Rapport du mois de mars 2024 quant aux dépenses effectuées en vertu du Règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés ;
4. Rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 mars 2024 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés ;
5. Rapport en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué ;
6. Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et des rapports d'un candidat indépendant autorisé (Rapport de la trésorière d'élection) en vertu de l'article 499 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

11. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de son district respectif ou de la Municipalité.

12. PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2024-04-130

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 9 avril 2024 à 20 h 24.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU X.

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

François St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier